SEA	NO	T.	DII	4 N	A IV	RS	20	no
	T 4 4			T	V II /~	1017	~11	117

DÉCISION Nº 2009/15 / CVDIP/2

PROJET DE CENTRE DE VALORISATION BIOLOGIQUE ET ENERGETIQUE DES DECHETS A IVRY-PARIS XIII

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
- vu la lettre de saisine du Président du Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYTCOM) en date du 12 janvier 2009, reçue le 15 janvier 2009, relatif au projet de création d'un centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivrysur-seine (94), et le dossier joint,
- vu la délibération en date du 17 décembre 2008 du Comité du SYTCOM autorisant son Président à saisir la Commission nationale du débat public,
- vu la décision n° 2009/14/CVDIP/01 du 4 mars 2009 décidant un débat public,
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE:

Article unique:

M. Philippe MARZOLF est nommé Président de la commission particulière du débat public sur le projet de centre de valorisation biologique et énergétique des déchets à Ivry-sur-seine.

Le Président

Philippe DESLANDES